

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon a acquis en 1993 par voie de préemption, un immeuble situé 62, rue des Docks à Lyon 9°, dans le cadre de la restructuration du quartier de l'Industrie.

Il s'agit d'un bâtiment d'un étage sur rez-de-chaussée, d'une superficie habitable de 180 mètres carrés, comportant cinq appartements dont deux, inutilisables, réunis en un seul, situés au rez de chaussée.

Madame Ollier, propriétaire mitoyen, s'est portée acquéreur dudit immeuble en vue de sa réhabilitation, dans le cadre de l'OPAH de Vaise.

Aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, ce bien serait cédé au prix de 500 000 F, admis par les services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'acte.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 500 000 F en recettes - compte 775 - fonction 651,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 610 295 F en dépenses : compte 675 100 - fonction 651 et en recettes : compte 211 800 - fonction 651,
- moins-value réalisée sur la vente du bien : 110 295 F en recettes : compte 776 100 - fonction 01 et en dépenses : compte 190 000 - fonction 653.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,